



CHARTRE DU SYNDICAT DES FABRICANTS FRANÇAIS DE MASQUES

Lors de la crise du Covid 19, la France s'est retrouvée sans réelles capacités de protéger sa population faute d'industries fabriquant des masques.

Pourtant, une filière avait été créée en 2005 / 2006, mais l'absence de soutien de l'Etat l'a progressivement condamnée à partir de 2012.

Dans ce contexte, des industriels français ont créé de nouvelles capacités de production sur le territoire national, permettant rapidement de suppléer l'offre spéculative des fabrications importées d'Asie en répondant à la demande des citoyens.

Mais, à nouveau, la demande s'est rapidement tarie, et faute d'un réel soutien de l'Etat, de nombreuses entreprises ont disparu ou ont abandonné leurs productions.

Dans ce contexte, le Syndicat F2M, encore fort d'une dizaine de membres, a déployé les outils industriels nécessaires à la fabrication hebdomadaire d'une centaine de millions masques, soit le niveau nécessaire pour assurer l'indépendance industrielle de la France. Les syndicats garantissent :

- . Que ses membres fabriquent leurs masques en France dans le respect des normes techniques, sociales et de qualité exigées en France, et favorisent dès qu'ils le peuvent l'embauche de personnes éloignées de l'emploi ;
- . Que ses membres utilisent des matières premières prioritairement fabriquées en France, puis en Europe,
- . Que ses membres travaillent activement à la localisation de la production de leurs matières premières au plus près de leurs usines,
- . Que ses membres s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de réduire leur impact environnemental et favorisant le recyclage de leurs produits en fin de vie,
- . Que ses membres s'engagent à privilégier la satisfaction du marché national avant celle de marchés extérieurs, même si ces derniers s'avéraient plus lucratifs,
- . Que ses membres s'engagent à ne pas recourir à une spéculation déraisonnable en cas de nouvelle crise sanitaire,
- . Que ses membres s'engagent à tout faire pour maintenir à long terme des capacités industrielles sur le sol français,
- . Que ses membres sont des entreprises respectant les règles de la fiscalité française et paient leurs impôts en France.

F2M garantit qu'il valide sur une base annuelle le respect de ces différents engagements par ses membres.

F2M confirme n'avoir comme membre que des entreprises signataires de la présente Charte.

Pour valoir ce que de droit.

Les entreprises membres



Il nous faut aussi produire davantage en France, sur notre sol. Produire parce que cette crise nous enseigne que sur certains biens, certains produits, certains matériaux, le caractère stratégique impose d'avoir une souveraineté européenne. Produire plus sur le sol national pour réduire notre dépendance et donc nous équiper dans la durée »

Emmanuel Macron, président de la République française, le 31 Mars 2020